

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 7 mars 2023**

Sommaire

07/03/23 - 1 - Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 février 2023

07/03/23 - 2 - Organisation municipale – Motion de soutien au collectif 45 classes

07/03/23 - 3 – Travaux et aménagements – Validation d’un scénario d’aménagement de la rue de la Gare

07/03/23 - 4 – Travaux et aménagements – Présentation du compte-rendu de la commission travaux du 15 février 2023 – priorisation des travaux de voirie

07/03/23 - 5 – Affaires foncières – Cession d’une parcelle 7 impasse Jacques Brel à M. EPERT

07/03/23 - 6 – Ressources Humaines – Recrutement d’un adjoint technique à temps complet aux espaces verts

07/03/23 - 7 – Affaires financières – Don suite au séisme en Turquie et en Syrie

07/03/23 - 8 – Affaires financières – Demande de cofinancement de l’étude « îlot de la gare » auprès de l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

07/03/23 - 9 – Affaires financières – Subvention à l’OGEC pour l’année 2023 – versement d’un acompte

07/03/23 – 10 - Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 7 mars 2023

Le mardi sept mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Céline ENGEL, M. Quentin RENAULT, Mme Gwenola BERHAULT, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, Mme Annie GUILLARD, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christelle HAGUET, Mme Christianne MACÉ, Mme Nathalie MAUDEZ, M. Pascal MIRIEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Xavier ROY.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER (pouvoir à Valérie BOTREL), M. Patrick RODIER, Mme Sophie VILSALMON

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

16/01/23 - 1 - Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 février 2023.

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

07/03/23 - 2 - Organisation municipale – Motion de soutien au collectif 45 classes

Monsieur le Maire présente le projet de délibération adressé par le collectif 45 classes et transmis à l'ensemble des communes des côtes d'Armor disposant d'une école publique.

Le Conseil Municipal de Broons déplore l'annonce de la fermeture d'une classe dans l'école Louise Briand et conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la Direction Académique des Côtes d'Armor.

CONSIDÉRANT

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité, de l'accueil à la restauration scolaire ;
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique due, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;
- Les classes à double, voire triple niveau, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture ;
- L'augmentation des effectifs par classe, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS – CP – CE1 ;
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes ;
- Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22.1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19.3 élèves par classe).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPORTE** son soutien au collectif 45 classes,
- **DEMANDE** l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.
- **TRANSMET** la présente délibération au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et sénateurs des Côtes d'Armor.

07/03/23 - 3 – Travaux et aménagements – Validation d'un scénario d'aménagement de la rue de la Gare

Monsieur le Maire rapporte les éléments qui ont été abordés lors de la réunion technique du mardi 28 février : la sortie de la 4 voies qui doit rester fluide, l'évolution de la configuration du stop à la sortie de la 4 voies en provenance de Saint-Brieuc, l'emplacement de l'arrêt de car de la ligne régionale à revoir, l'élargissement de la chaussée à 6 mètres.

L'opportunité de faire un giratoire a été vite balayée par les représentants du Département.

S'agissant du scénario avec îlot :

Afin que la visibilité soit préservée dans les deux sens de circulation et notamment depuis le carrefour des sorties de 4 voies, il semble difficile d'envisager l'aménagement de l'îlot tel que prévu avec des structures imposantes. De plus, même des éléments relativement bas pourraient nuire à la sécurité des piétons.

Monsieur MIRIEL indique que si l'îlot est dépourvu d'aménagement, il ne se démarquera pas des entrées des autres villes et n'a plus beaucoup d'intérêt.

Monsieur RENAULT ajoute que même si l'îlot a vocation à faire ralentir les automobilistes, rien ne les empêchera d'accélérer à nouveau sur la rue de la gare qui mesure près de 800 mètres. Il fait part de sa préférence pour le scénario sans îlot, permettant de travailler sur l'esthétisme des

abords en rendant l'entrée de ville accueillante et privilégiant des espaces plus conséquents pour les cyclistes et les piétons. Il donne l'exemple des aménagements de la Vicomté sur Rance avec des maçonneries en pierre en entrée de ville.

Madame ENGEL propose de concevoir des structures en acier Corten, comme le pilier de la statue Duguesclin.

Monsieur RAMARÉ fait remarquer que la voirie est systématiquement abimée par les poids lourds lorsque la voirie est aménagée avec un revêtement de type « Ascodal », toutes les charges se reportant au même endroit. Si ce type de revêtement est retenu, il faudra être vigilant à sa résistance.

Madame BOTREL se demande si le passage piéton au centre de l'aménagement est vraiment utile. Monsieur KERRIEN rappelle qu'aujourd'hui il y a un passage piéton beaucoup plus près du carrefour. Les conseillers sont favorables à ce que le passage piéton dessiné au centre de l'aménagement soit décalé vers le carrefour sans aller jusqu'à l'emplacement initial. Il devra respecter les règles de distances avec l'intersection.

Monsieur RAMARÉ préfère le scénario avec le traitement de voirie, mais veut s'assurer que la vitesse pourra être limitée. L'aménagement pourrait être mis en œuvre sur un plateau surélevé. Le plateau permettrait également aux piétons d'être plus visibles.

L'ensemble des conseillers souhaite que les continuités piétonnes soient maintenues de chaque côté de la voie.

Le bureau d'études devra proposer des solutions pour délimiter la voirie et l'espace réservé aux modes doux sans avoir d'espaces enherbés à entretenir.

Enfin, Monsieur ERMEL ajoute qu'il faudra être vigilant au revêtement utilisé pour l'aménagement des autres « plateaux » de la rue de la gare afin de limiter les nuisances sonores des riverains.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de retenir le scénario « entrée d'agglomération avec traitement de voirie ».

07/03/23 - 4 – Travaux et aménagements – Présentation du compte-rendu de la commission travaux du 15 février 2023 – priorisation des travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle que les élus de la commission travaux et voirie se sont réunis le 15 février 2023 et ont déambulé dans la commune pour constater et prioriser les rues à refaire.

Monsieur RAMARÉ présente la liste des rues dans l'ordre de priorité suivant : la rue du Vieux Chemin, le haut de la rue Pedenhouet, l'impasse Jean Miriel, la rue du Puits et la rue des Rameaux.

Monsieur GOUVARY partage cet avis.

Monsieur KERRIEN précise que les études relatives aux aménagements de la rue de Pedenhouet et de l'impasse Jean Miriel devraient être plus simples à réaliser. L'aménagement de la rue du vieux chemin nécessitera certainement le recours à un maître d'œuvre pour lancer les marchés.

Monsieur le Maire rapporte les propos de Monsieur RODIER et indique qu'il souhaiterait que les trottoirs soient refaits en haut de la rue Charles Sangan jusqu'au numéro 8.

Madame BOTREL demande si on ne peut pas supprimer les trottoirs dans la rue du Vieux Chemin et prévoir une séparation de la zone piétonne avec des potelets ou équivalent.

Ronan KERRIEN répond que si on abaisse les trottoirs, les voitures se stationneront des deux côtés. Le trottoir permet également de sécuriser les piétons.

Afin d'inscrire ces opérations au budget, il est nécessaire de demander rapidement des devis pour les aménagements définis comme prioritaires : la rue du Vieux chemin, le haut de la rue de Pedenhouet et l'impasse Jean Miriel.

07/03/23 - 5 – Affaires foncières – Cession d'une parcelle 7 impasse Jacques Brel à

M. EPERT

Monsieur le Maire expose l'historique de la demande de Monsieur EPERT :

- Le 9 février 2021, Monsieur EPERT sollicite la commune de Broons pour acquérir la parcelle devant sa propriété.
- Le 1er mars 2021, la commune réceptionne l'avis du Domaine qui estime la parcelle à 15 € du m². Il est proposé à M. EPERT de suivre cette estimation et il lui est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à sa charge.
- M. EPERT accepte cette proposition financière.
- Le procès-verbal de bornage est réceptionné le 25 octobre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Madame BOTREL indique que cette acquisition va donner de la valeur à la propriété de Monsieur EPERT et regrette que la parcelle ne soit pas vendue à un coût plus élevé, d'autant que des parcelles s'y apparentant sont actuellement vendues à 70 € le m².

VU Le Code Général des collectivités territoriales,

Et

CONSIDÉRANT l'ensemble de ces éléments,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

07/03/23 - 6 – Ressources Humaines – Recrutement d’un adjoint technique à temps complet aux espaces verts

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de recrutement d’un adjoint technique aux espaces verts à temps complet a été lancée en avril 2022.

Le candidat retenu prendra ses fonctions le 4 avril à Broons. Monsieur le Maire indique qu’il a travaillé dans des communes voisines en étant mis à disposition par le Centre de Gestion des Côtes d’Armor.

Son profil créatif pourra permettre de proposer de nouvelles choses.

Madame BOTREL demande s’il aura besoin d’une formation complémentaire sur la reconnaissance des végétaux.

Monsieur RAMARÉ demande de quels permis il dispose. Il sera peut-être nécessaire qu’il passe le permis poids-lourd.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

➤ **DÉCIDE**

1. De la création d’un poste d’adjoint technique non titulaire (catégorie C), à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est égale à 35 h ;
2. D’inscrire les crédits correspondants au budget ;
3. De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

07/03/23 - 7 – Affaires financières – Don suite au séisme en Turquie et en Syrie

Suite au séisme qui a touché la Turquie et la Syrie le 6 février 2023, plusieurs organisations ont lancé des appels aux dons pour aider les populations sinistrées.

Monsieur le Maire indique que la commune a toujours soutenu les populations sinistrées.

Monsieur KERRIEN rappelle que pour l’Ukraine, le calcul du don avait été fait sur la base d’1€ par habitant.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le principe de l’attribution d’une subvention, sur son montant et sur l’organisation qu’il souhaiterait subventionner.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

➤ **DÉCIDE** d’attribuer une subvention d’un montant de 500 € au profit de la Fondation de France.

07/03/23 - 8 – Affaires financières – Demande de cofinancement de l'étude « îlot de la gare » auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Monsieur RENAULT explique l'usage du terme « îlot de la gare » : il comprend les bâtiments situés 1 et 3 rue de la gare, les terrains situés à l'arrière ainsi que le parking du Marché aux affaires et ses accès.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du réaménagement de cet îlot :

- Maintenir et mettre en valeur le patrimoine ;
- Soutenir l'attractivité du centre-ville par le maintien et le développement de l'offre commerciale ou de services (pharmacie, professions libérales, cellules commerciales) ;
- Rénover et créer des logements en centre-ville ;
- Améliorer l'espace public et son usage.

Pour mener à bien ce projet, il rappelle la nécessité de réaliser une étude de faisabilité architecturale et urbaine. Deux cabinets ont répondu à l'appel à candidatures et ont été auditionnés le 21 février 2023. Monsieur le Maire présente l'analyse des candidatures des deux bureaux d'études et informe le Conseil que le cabinet Prigent et Associés a été retenu pour réaliser la mission pour un montant de 27 087 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain, la commune peut bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50% du coût de l'étude.

Monsieur RENAULT rappelle que le calendrier est assez contraint et que le bureau d'études commencera par réaliser un diagnostic pendant 3 semaines avant de travailler sur des scénarios d'aménagement. Les élus seront invités à participer à la réunion de lancement.

Valérie BOTREL demande si la manager de commerce sera chargée de chercher des porteurs de projets.

Monsieur KERRIEN regrette que le coût de cette étude soit aussi important, d'autant qu'une étude avait déjà été menée à l'échelle de la commune en 2022.

Monsieur RENAULT rappelle que l'étude est nécessaire pour proposer des scénarii d'aménagements aboutis qui tiennent compte des circulations sur cet espace contraint, en entrée de Ville et qu'il est impossible de réaliser ce travail en interne.

Madame HAGUET demande s'il est certain que cette étude aboutira à un projet concret. Les élus espèrent que ces études porteront très rapidement leurs fruits.

Monsieur GOUVARY rappelle que les espaces avaient été préemptés pour un projet de pharmacie. Il est précisé que le projet de réaménagement global intégrera bien le projet de pharmacie.

VU Le Code Général des collectivités territoriales,
Et
CONSIDÉRANT l'ensemble de ces éléments,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires.

07/03/23 - 9 – Affaires financières – Subvention à l'OGEC pour l'année 2023 – versement d'un acompte

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN rappelle que le calcul de la dotation OGEC est obtenu en multipliant le coût moyen unitaire de fonctionnement de l'école publique Louise Briand par le nombre d'élèves de l'école privée Saint-Joseph.

Il rappelle également que depuis 2016, les enfants de moins de 3 ans (TPS) au 1er janvier sont exclus du calcul.

Il indique qu'en 2022 la dotation s'élevait à 81 216,50 €.

Enfin, il indique que la commune ne dispose pas encore des données exactes pour réaliser le calcul précis de la dotation annuelle et propose, comme l'année dernière, de verser un acompte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** à 30 000 € le montant de l'acompte de la dotation à l'OGEC pour l'année 2023.
- **DÉCIDE** de fixer le montant de la dotation à l'OGEC lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal sur les bases de calcul de la convention signée en 2022.

07/03/23 - 10 – Questions diverses

- Devenir des Maisons dites Verdon et Lebreton : Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des élus sur le devenir de ces maisons.
Monsieur MIRIEL demande si la commune dispose d'une maison pour accueillir des personnes en urgence.
Monsieur RAMARÉ indique qu'il faudrait plutôt rénover les appartements au-dessus de la poste pour reloger en urgence des habitants qui en auraient besoin et vendre les maisons dites Verdon et Lebreton.
Un bornage sera nécessaire pour conserver un cheminement piéton allant vers les terrains à l'arrière.

Monsieur MIRIEL ajoute qu'il faudrait retirer le lierre derrière la maison Lebreton avant qu'il ne dégrade la toiture en bon état.

Si la maison Verdon était conservée par la commune, il faudrait abattre les soues à l'arrière qui entraînent des infiltrations.

Monsieur KERRIEN précise que la maison Verdon avait été achetée 77 686 € en 2020.

- Monsieur le Maire fait un retour du rendez-vous du 1^{er} mars avec M. BOUTELEUX, directeur de la Foncière Saint-Charles, propriétaire du bâtiment situé 12 impasse Jean Miriel. Il indique que M. BOUTELEUX est prêt à rencontrer les habitants.
M. BOUTELEUX a indiqué que le bâtiment disposait d'un règlement intérieur et a souhaité rassurer Monsieur le Maire en lui signifiant qu'il n'y avait pas de raison qu'il y ait des nuisances.
Monsieur RAMARÉ demande si on ne peut pas demander aux services de Dinan Agglomération de faire des contrôles sur les réseaux d'assainissement à proximité de ce bâtiment.
La commune attend un retour de la préfecture concernant les normes que doit respecter le bâtiment lors du contrôle du SPANC des 15 et 16 mars.
- Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique sur le dispositif « participation citoyenne, devenir acteur de sa sécurité » piloté par la Gendarmerie a eu lieu le 1^{er} mars. Une trentaine de personnes a participé à cette réunion.
- Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré M. BURBAN, responsable de secteur de Ouest-France et précise que M. LEMIERE remplace M. BERTHREU pendant 3 semaines.
- Madame BOTREL explique que la date de lancement des marchés du vendredi soir a été avancée au 21 avril pour répondre à la demande des commerçants et artisans présents lors de la saison 2022. Le marché était beaucoup plus fréquenté en début de saison qu'à la fin de l'été.
Monsieur RENAULT présente le projet de concerts des commerçants qui ont fait une demande de subvention à la ville. Monsieur le maire ajoute que la commune aura déjà à sa charge la mise à disposition d'une estrade.
- M. MIRIEL demande si l'association LE FARE a trouvé un local. Madame BOTREL indique que non et que l'association commence à rechercher un local à Caulnes.
Madame BOTREL fait part des difficultés rencontrées par l'Association dans sa recherche d'un local à Broons et rappelle la volonté de soutenir le projet de l'association.
- Un rendez-vous avec Séverine GUESSEANT, vitrailliste, est prévu prochainement afin de lancer la 2^e tranche des travaux : rénovation des vitraux dans la chapelle nord de l'Eglise St Pierre.
- Monsieur GOUVARY fait part du problème d'écoulement des eaux pluviales que rencontre Monsieur CORMAULT à la Tospilais. La commune a réalisé les travaux qu'elle pouvait mettre en œuvre sur le domaine public pour limiter ces écoulements.
- Monsieur KERRIEN indique que l'ancienne cidrerie est de nouveau en vente.

- Madame BOTREL et Monsieur RENAULT souhaiteraient organiser une nouvelle journée citoyenne. Une date doit être retenue courant avril.
- Monsieur le Maire indique qu'une réunion de chantier a lieu vendredi 10 mars au cimetière. Il ajoute que la visite du cimetière organisée le 2 mars dans le cadre d'une formation sur la gestion des déchets verts, proposée par Dinan Agglomération, a été très appréciée.
- Monsieur ERMEL indique qu'il serait nécessaire de couper les ronces et noisetiers près des panneaux de la ronde de Cambel en arrivant dans le village.

→ Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

